Mancy. 3. Rue des Chanoines - a 30 altone 1910. Bon bien cher amy ge ver in empressa de enas dere tontes mes ferhatations an snjit du bean pri que vient de une attribue l'Institut non la podation de la Soute d'étude liges alives it sans donte ansori toute whe anon a considerable to saturte dans le domaine du chait comparé. Too n'anig cates pas beson de ce hant lenopage for avoir confrance dons la volere de 200 harroup. Bais tons no aming that hearing d'en usi un pre de plus la mente. reconten for on logs qui n eich pas aux engouenate passagers it ou the cours sand donte accuille à ha onvots des gri il ene plais de réponder à son insite. Le même résumé de seine qui ne fisait connate whe me in apportait personalement une diseption serville. Comme je one l'ai confii digo j'acons dipose in Mimoin pour in certain concours Ochlon Barrot dont le sujet, fin por Koden de vienes morale compandit les gachors les plus intaicontes de la thirie les rethes mistives & concours a ite egalement joge" hier. It la compte under de la sioner de

I Institut down for as scale m'adique que mon Lassil n'est digne d'ancen mention. ge une aconcrai, en tonte sincinte d'amilie franche que je me dons très - mortifie voir men quelque per Lumitic, de ce résultat purchast night for min, Hy a new dow at eiler en dipit de scent dont il rote entonry un point que m'aquité it me principe au fort de me de ma ancré suicatifique d de la confione que je puis conserva en mor havail i mes aplitudes. 3° en ries a m demander to go the flow has the mian he pose simplement la plume it d'arrete net tous les harour que j'avois propt de poursaison dono la uni où ji ne sais engeg mai the de ningt and it dont of a jusqu'is. charles à me coisser ditaine la moins possible. te a est pas noyes le her simple mouring d'amon proper prissi on centralle dicorreren d'ann gache betement der hent mis differ insistemaps a dalore in them on Jamis an house maherin a application de mes idies mitheddogignes it gen fi m torm arri completenant marger, Bais en tale considere je dois me demonder si je to a par prit pros vonte et de je snis capalh de postuin gulqu chor d'alte. Si j'itais simpliment desat un classement infision - mon gri je ne vorgervistia m'elorna n' a m heornager. Le concours, auquel j'ai pris tant, ayout denni lice a 18 Bernis diposo je n'allois centre pas l'antrecuidance d'etre surpris que l'antig micon donce ou micon armis que ma, obtinosque lo premiero placo, Bais itant donné la prichte relative avec

laquelle or diecom les mentions aux memories na highers d'une vice recompense, je ouis tout a fait diconogi de n'anni pos altere co nodeste " accessit." Il est va que j'ansi ch la tominite d'annorse dons l'acont. prope de nor havoil que j' entreprendes selai à milint en nu de l'application d'une cartaine mithode que j'ai cherche à our dans tot h diveloppement der origit. He ast von anon que j'ai pu donna un direloppenat encint à catains aspects du oujit notament au point de ner der role de l' Adminstration des postes dons los conspondance; a que n'assont para de netice à regione et à actualise in per la mation proposé Bais en admittant que des juyes à cities avriters, pussent while quelques dimintions de point de ma noi pa cur il restait à mon juigement que j'assois haite l'anji dons on ensitte avec des mes personille I um abordante documentation sono que d'aillung no conghins mithal doggers m'aicht jamais profondingt sipar h la jurispredence it de la dortra dominantes, de out que je se pris n' sepiche d' épouve gulgne desapportement d'anni de ciente ama marij En tont cas il a la fore that maker a un jugement de mai nine que j' dois entrepordre sons prilless ni presor houte. It puisque a concours a de juge an la rapport de 13. 2. Resarl, shat-Le top demonite à when amilie que de enso price de chercher à same de N. Remark soit for la communication che son rappet, sait antiment, les molifs de

jugement porte ou ma mimore Elui. a comprehent envior 800 hages in . I portail comm denses is Ma pho sapen gran oportet safere sid safer cun ochrictates de a tonom devoit aga commo out some tail it so resigner comme die ne present ries - Je me purse pas um pris te jugement rende qu'il à ait à discruha à demonder communic de rappet dont la publichia dans la Remeij de l' Institut a tonjaurs licer in per land, En de t mother a house in magen diplonation tout cas, ever pouring house in Magen diplonation d'awa he matinest de da Renault, sun nonner, si possible, hen qu'au lesoi je prefacas enere leve l'accognito it and becan mil de mon icher. En in guestia gran d'de se carte tom ma in guestia gran d'de retur à influe su nes risdations à vinn. Bien enternet, d'alling jine mo diant la dimark pres de V. Renautt que a mola jugg prisall it a ante conter me and chief dernice cité je n'adressais peut ité à Disia que j'arris de mitte au mat de ma prigite, her agant dessants l'ami domin quelqu'es rechaches hilliographiques en mide la doutestation de ma mémore. Mais c'est arry mo entidenci de may disillusions & petty theory reconnelles, Contrant eno traving - ono de cotre reinstallation à Taris ? Deves mo commune lientet, when cours? It an houselles - mo pay top dija? Ennest ent d'que pations le sotis? Ja, how anons repris complitunat to mi hormale. Diaditrat anter that Bernand In rester erion in pour dans for molign lonaine que les connat di fila. It on m Le conture que plu land à l'armes silva lice. Ne la contra par entre sinchiron l' de rout les voullab arguis at un menor popor a sport des parments projeto que noro accesso accesto ave gire. I a ai zie a riplique à arts fils 24 an augit de affaire to whe applied de situation de pait dient delle que une l'adrang we risterton me ponsional alterate togo, in amoun her cordialization when in the amoun her cordialization when

Conficur à la Facalté de drat Fofessen 14 me Saint - Guillanne Jans (II!)

